



Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table



Angres le 05 janvier 2026

Bonjour à toutes,

PING AU FEMININ CDTT62

La 9^{ème} édition de la journée "PING AU FEMININ" aura lieu le **15 FEVRIER 2026** à

MARCK PPC

**Salle de Tennis de Table
Rue du Stade 62730 MARCK**

Les conditions de cette journée seront les mêmes que celles des éditions précédentes :

- Gratuité de l'inscription
 - Accueil par un petit encas et déjeuner organisé par le Club de MARCK PPC **offert** par le Comité Départemental du Pas de Calais de Tennis de Table (CDTT62)
 - Remise d'un petit souvenir en remerciement de votre participation **offert** par le CDTT62.
-
- Le déroulement de la partie Tennis de Table : un entraînement dirigé encadré par un entraîneur du CDTT62. Simultanément, il vous sera proposé une activité hors Tennis de Table.
 - Un Tournoi sera proposé l'après-midi, les modalités vous seront communiquées ultérieurement selon le nombre de participantes.
 - Le bouche à oreille fonctionne bien donc n'hésitez pas à en parler autour de vous.
 - Toutes les Féminines peuvent participer, licences compétitions, loisirs, pour les licenciées Évènementielles ou Découvertes, (une attestation de votre assurance et pour les enfants mineurs, non accompagnées d'un parent, une autorisation parentale ci-jointe à la fin de ce courrier) les licenciées d'autres Fédérations (ex : UFOLEP) ne sont plus autorisées à participer.
 - Pas nécessaire d'avoir un bon niveau pongiste, cette journée se déroule dans la bonne humeur et la convivialité.

Organisation de la journée :

- à 9h00 → Accueil "P'ti Déj" **offert** par le CDTT62 pour les joueuses inscrites et organisé par le club de MARCK PPC
- de 9h30 à 12h00 → Entrainement dirigé encadré par un Cadre Technique du CDTT62.
- de 12h00 à 13h30 → Pause repas **offert** par le CDTT62 pour les Joueuses inscrites, organisé par le Club de MARCK PPC
- de 13h30 à ≈17 h00 → Tournoi de Tennis de Table dans un esprit de convivialité, orchestré par un JA. Les points ne sont pas comptabilisés sur SPID. Les précisions vous seront apportées sur place. Les joueuses participeront à l'animation précédemment évoquée conjointement à l'entraînement et au Tournoi.
- 17h00 fin de cette journée avec l'annonce des résultats et la distribution du petit souvenir offert par le CDTT62

**Veuillez compléter le Fichier Excel joint à ce courrier,
retournez le tout aux 3 adresses mail ci-dessous :**

Pour le 05 février 2026 dernier délai

(Attention le nombre de place est limité et dès qu'il est atteint nous serons contraints de clôturer les inscriptions avant cette date, ne tardez pas à vous inscrire)

Le CD62TT s'autorise de clôturer les inscriptions si le nombre maximum de participantes était atteint

- Sylviane DELION responsable du Pôle féminin : sq.cdtt62@gmail.com
Vous pouvez également m'envoyer un texto avec toutes vos coordonnées au : **06/49/53/73/50**
- Copie à Nathalie LEBAS du Pôle des Féminines : nathalie.lebas62@gmail.com
cdtt@sport62.fr

Dans l'attente de vos réponses, le CDTT62 et moi-même vous souhaitons de très bonnes vacances et à bientôt
Amicalement, Sylviane DELION, Responsable "Pôle Féminin" du CDTT62



cdtt@sport62.fr

<https://cd62tt.blog>
Comité Départemental du Pas-de-Calais
De Tennis de Table
Maison des Sports du Pas-de-Calais
9 rue Jean BART - 62143 ANGRES
Téléphone : 03 21 72 67 34



MULTISET





Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

COMMISSION DES FEMININES

Autorisation
Parentale

JOURNÉE DES FÉMININES

Date :

Lieu :

Je soussigné (e) : Père, Mère, Tuteur *

De : Nom Prénom :

Date de Naissance :

N° de Licence :

Club :

Autorise ma fille à participer à la journée des Féminines le : **15 février 2026 à MARCK PPC**

Et autorise la responsable du Pôle des Féminines à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence

De faire soigner et faire pratiquer les interventions chirurgicales selon prescriptions médicales.

Observations particulières sur la santé de l'enfant :

Personne à prévenir en cas d'accident ou d'urgence :

Lien de parenté :

N° de Téléphone :

* Barrez les mentions inutiles

Signature du représentant légal précédé de
« Lu et approuvé »